

Nettoyeur Propreté Hygiène

Activités Connexes : Assainissement/Nettoyage : 10. 06.18 Mise à jour :10/ 2020

Codes : NAF : 81.21Z et 81.29A(Agent Désinfection) ; ROME : K2204 ; K2202 (Laveur Vitres) ; K2305 (Agent Désinfection /Désinsectisation) ; PCS :684a ;

Les informations fournies sont indicatives, sans caractère obligatoire, et n'ont aucune valeur légale

Situation Travail

Dans des environnements très diversifiés, nettoie, dépoussière, lave, dégraisse, désinfecte manuellement, ou remet en état, avec des machines, selon un cahier des charges défini, afin de garantir l'hygiène et la propreté , et préserver le cadre de vie des usagers.

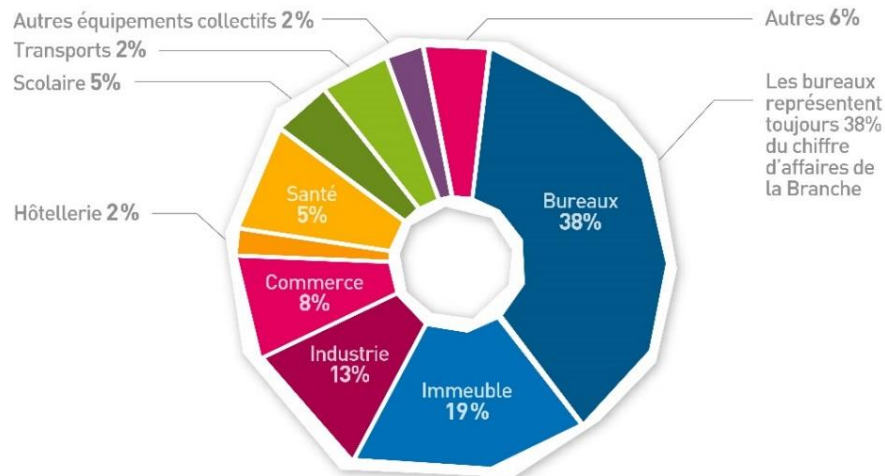


PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Grande disparité des entreprises : une dizaine de majors pour une multitude de petites dont 80 % ont moins de 10 salariés.

- Intervient dans des environnements très diversifiés : bureaux, locaux administratifs ; parties communes d'immeubles ; distribution (commerce, grandes surfaces, etc.) ; locaux et moyens de transports (bus, gares, aéroports...) ; milieu scolaire ; santé (hôpitaux, cliniques, laboratoires, maisons de retraite...) ; hôtellerie ; équipements collectifs. ; industrie (agroalimentaire, automobile, nucléaire...) ...



Source / Monde de la propreté

En fonction du lieu de travail, l'agent de nettoyage peut être **spécialisé** ; l'entretien des bâtiments hospitaliers, des usines agroalimentaires, laboratoires... demande des techniques et du matériel différents ; les milieux sensibles nécessitent un nettoyage particulier, selon des protocoles stricts, *afin de prévenir des contaminations ou de préserver des milieux stériles* : on parle alors de **bio nettoyage**, et d'**ultra propreté**.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Intervient soit en qualité de salarié d'une entreprise de nettoyage (entreprise intervenante), situation la plus fréquente, soit comme salarié de l'entreprise où il travaille.

Définitions (norme NF X50- 790) :

- **Balayage humide** action de balayer avec un balai à franges imprégnées, ou un balai trapèze muni d'une gaze humide à usage unique antistatique ou d'un textile imprégné, dans le but de collecter et d'enlever les poussières, en limitant la mise en suspension de particules dans l'air.
- **Lavage manuel** (chariot lavage avec presse et balai de lavage) : opération manuelle, en milieu aqueux, nécessitant une action chimique dans le but d'enlever des salissures adhérentes sur un support.
- **Lavage mécanisé (vitesse 200 tours/minute : avec disque ou brosse nylon)** : opération mécanique, en milieu aqueux, nécessitant une action chimique dans le but d'enlever des salissures adhérentes sur un support

- **Méthode Spray : vitesse 250 à 600 tours /minute** : technique de nettoyage et de protection des sols traités ou non, par pulvérisation d'un dispersat accompagnée d'une action mécanique à l'aide d'un disque et d'une monobrosse
- **Lustrage : vitesse > 600 tours /minute** : action d'accroître le niveau de brillance par frottement.
- **Aspiration** : action de récupérer des salissures non adhérentes liquides ou solides par dépression (aspirateur sans sac, avec sac : avec ou sans filtre très haute efficacité THE)
- **Décapage à sec vitesse < 250 tours /minute** : élimination partielle de la couche de protection et des salissures qui y adhèrent à l'aide d'une monobrosse basse vitesse, d'un disque foncé et d'un décapant à sec : **procédé à proscrire**
- **Décapage au mouillé vitesse < 250 tours /minute** : opération mécanisée en milieu aqueux associant action mécanique et chimique permettant de restituer un support dans son état initial ; opération préalable à la mise en protection d'une surface.
- **Pose d'émulsion (tout produit à effet protecteur : auto lustrant, cire, film acrylique ...)** : technique de protection permettant de déposer en 2 couches croisées sur un support propre et décapé : une préparation liquide laiteuse en suspension dans l'eau, permettant une brillance > 50%.

- Peut intervenir seul (e) et/ ou en équipe sur plusieurs sites, parfois distants les uns des autres
- Effectue son activité en toutes positions, à un rythme soutenu,



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Est dirigé(e) par un responsable (chef équipe) qui distribue les tâches, approvisionne le chantier en produits et matériels d'entretien.
- Prépare le matériel (chariot de transport double bac, essoreuse...), les produits nettoyants (emploi de produits parfois *dangereux ou toxiques* (détergent, détartrant, désinfectant, détachant, shampoing à moquette, cire...) sous forme de liquide, de poudre, de gel ou d'aérosol.
- Balise les zones glissantes.
- Applique les procédures de nettoyage et de désinfection (*mesures de prévention des contaminations en milieu sensible*),

Le nettoyage consiste à dépoussiérer et dégraisser : sols, plinthes, poignées, interrupteurs, fenêtres, escaliers, rampes, ascenseur, téléphones, luminaires, matériels de bureautique, étagères, sanitaires (robinets, lavabos, toilettes,), surfaces vitrées **de plain-pied** (vitres, miroirs, ...) ; vidage des poubelles, ...

Dépoussiérage : il doit être effectué tous les jours

- Utilise sur les petites surfaces des lingettes humides, ou en microfibras, pour celles plus grandes : un aspirateur à filtre HEPA (filtre à haute efficacité retenant les poussières résiduelles), ou un balai humide, un balai raclette selon les cas : de manière à éviter au maximum la formation d'aérosols (balayage, époussetage, soufflage sont à proscrire).

Dégraissage (élimination des salissures) : rythme hebdomadaire, mensuel, ou trimestriel.

- Utilise des détergents en versant un produit liquide sur une lingette les détergents présentent des risques chimiques (toujours lire les étiquettes et consulter les FDS), ils sont souvent irritants voire allergisants (***nécessité de porter des gants de protection en nitrile doublés de coton***), *corrosifs* voire explosifs ; l'emploi de spray ou pulvérisateur est fortement déconseillé,

- Pour les grandes surfaces, applique le produit au balai humide ; et pour les très grandes surfaces, peut utiliser une autolaveuse qui effectue l'aspiration, le lavage et le séchage des sols.

- Peut utiliser des appareils sous pression générant de la vapeur d'eau à haute température (120° à 180°), avec des risques de brûlures, et des risques d'explosion en cas de surpression ; *ne sont pas conseillés pour un usage courant.*



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Dans les locaux professionnels ou il n'y a pas de risque biologique particulier : ***l'usage de désinfectants n'est pas utile pour le nettoyage***, car ils ne tuent pas tous les microorganismes, et de plus créent des microorganismes résistants.

- Nettoie les sanitaires à l'éponge ou à la brosse, et approvisionne les distributeurs d'essuie-mains, de savon...

- Elimine par aération, les pollutions des lieux (évite les désodorisants : ***certains peuvent contenir des perturbateurs endocriniens PE***).

- Vide les corbeilles, conditionne les déchets courants (ménagers, industriels banaux) en sacs et les transporte dans un conteneur à ordures ; peut sortir les conteneurs des locaux de vide-ordures et les mettre dehors à la disposition des éboueurs, pour enlèvement.

- Assure le suivi des stocks de produits et d'accessoires.

- Maintient son matériel en état de propreté et en assure la maintenance de premier niveau.

- Peut réaliser des opérations d'entretien et de rénovation de surfaces (sols plastiques, moquettes, marbres, murs) : **agent machiniste**

- Machine électromécanique (mono brosse, cireuse, lustreuse, machine à injection/extraction, shampouineuse ; autolaveuse autotractée, nettoyeur haute pression, nettoyeur à vapeur)
- Rénovent des surfaces/sols par : cristallisation, décapage, cirage, lustrage, récurage, surfaçage (pose d'émulsion)



- Respecte des règles strictes de sécurité pour la manipulation des produits, et le pilotage des machines.

Les dalles de sol vinyle amiante (DVA) font l'objet d'opérations d'entretien périodiques .

Ce matériau peu émissif à l'origine, **peut devenir émissif avec le vieillissement**, lors d'intervention (balayage, lavage : quotidien ; nettoyage et lustrage avec un spray : mensuel ; décapage humide : semestrielle ou annuelle.

- Différents procédés d'entretien des DVA :



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Dépoussiérage : balayage humide, aspiration
- Enlèvement des salissures adhérentes : lavage manuel ou mécanisé par autolaveuse ; ou la méthode spray
- Augmentation de la brillance : méthode spray ou lustrage
- Remise en état : décapage à l'humide ou à sec

Le risque amiante de ces opérations expositions professionnelles et environnementales aux fibres d'amiante (de longueur supérieure à 5 microns) et aux fibres courtes d'amiante (de longueur inférieure ou égale à 5 microns), **est peu, voire non considéré par l'ensemble des intervenants : propriétaires, donneurs d'ordre, entreprises et personnels**

Les activités des personnels d'entretien nettoyage des DVA relèvent de la sous-section 4 selon **l'article R 4412-94 code du travail** « effectuant des interventions sur des matériaux susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante »

Les valeurs de référence prises en compte pour situer les **niveaux d'empoussièremment** sont :

- 5 fibres par litres (f/L) pour les mesures environnementales (seuil défini à [article R.1334-28 du Code de la santé publique](#)),
- 10 f/L pour les mesures sur opérateurs ([article R. 4412-100 du Code du travail](#)).

- Les dalles vinyle amiante (DVA) doivent être répertoriées dans le **DTA** de chaque établissement, selon [Art R 1334-14 code santé publique](#) (DVA : liste B) et [R 4412-97 code travail : repérage avant travaux](#), document transmis aux entreprises chargées des opérations d'entretien et de nettoyage

- **Evaluation de l'état de dégradation et mesure de la brillance** des sols permettent d'appréhender leur état de protection, et de choisir le mode opératoire d'entretien adapté réduisant l'émission de fibres d'amiante.

- **Bon état** : absence de toute trace de dégradation
- **Etat moyen** : fissuré, craquelé, rayé, griffé
- **Etat dégradé** : décollé, cassé, fragmenté, troué

- La mesure de brillance est un paramètre de l'état de la surface

- Les modes opératoires testés au cours de cette étude, s'ils sont correctement mis en œuvre, **n'émettent pas de fibres d'amiante réglementaires dans l'air ; faible exposition professionnelle aux fibres d'amiante ;**



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Cependant **tous les consommables, effluents, matériels sont contaminés par les fibres d'amiante à l'issue de ces opérations ; doivent être considérés et éliminés comme des déchets amiantés**

- Certaines opérations comme le **lustrage** ou le **décapage humide** peuvent être sources de fibres courtes d'amiante dans l'environnement.

Operateur Intervenant Matériaux Amiantés (MCA) 04.10.18

Rapport étude Dalles vinyle amiante (DVA) mesures en 2016/ publication : CTIP/INRS 03/2019

Des notices de poste (modes opératoires) 06/2016 : MOP1 : décapage au mouillé ; MOP2 : spray méthode ; MOP3 : lustrage ; MOP4 : balayage humide ; MOP5 : lavage manuel se retrouvent dans annexe 3 du rapport infra :

En fin de cette fiche : retrouver la **classification et utilisation des disques abrasifs en fonction de leur agressivité.**

- Peut désinfecter (ultra propreté dans les hôpitaux) ; en utilisant **différents types de produits biocides** : bactéricide, virucide, fongicide, sporicide etc. ;

- Doit éviter l'emploi de biocide à base de formaldéhyde (CMR cat 1 CIRC) à substituer par de *l'acide per acétique* (produit corrosif et irritant ; ou de *l'hypochlorite de sodium* (eau de javel, produit irritant).

Les produits d'entretien doivent être gérés comme les produits chimiques

- Opère à l'intérieur de bâtiments, assez souvent en présence des usagers des locaux qu'il nettoie ; salariés ; à l'hôpital (patients, personnel médical, paramédical et visiteurs).

- L'agent contrôle visuellement le résultat de son travail et ajuste sa prestation si nécessaire. Il assure, auprès du client et du hiérarchique, la traçabilité de la prestation par un cahier de liaison ou un support numérique. Il signale tout dysfonctionnement à sa hiérarchie.

La tenue de travail et EPI (gants adaptés, chaussures à semelle antidérapantes) sont fournis par l'employeur.

Les horaires atypiques et le temps partiel caractérisent le quotidien de l'agent de nettoyage ;



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Il intervient tôt le matin avant l'arrivée des employés, mais également tard le soir où durant la nuit ; le travail le dimanche et les jours fériés est assez fréquent ;

- De plus en plus les entreprises de nettoyage font intervenir leurs agents en journée en présence des occupants des bureaux pour certaines tâches : (nettoyage sanitaires, salles de réunion et ou bureaux inoccupés...), sans retentissement sur l'efficacité du nettoyage et le fonctionnement de l'entreprise.

Le temps partiel est l'autre caractéristique du métier : intervient quelques heures par jour ou par semaine sur un lieu de travail ; cumule différents employeurs pour effectuer un temps complet ; des interventions d'urgence, des remplacements au pied levé et des changements d'horaires sont assez fréquents.

Techniques Propreté : lavage manuel des sols : film et quizz FEP/Monde Propreté

Techniques Propreté : lavage bureaux et sanitaires : film et quizz FEP /Monde Propreté

Techniques Propreté : lavage mécanisé des sols : film et quizz FEP /Monde Propreté

Techniques Propreté : bio nettoyage chambre hôpital : film et quizz FEP /Monde Propreté

Techniques Propreté : bio nettoyage milieu agroalimentaire : film et quizz FEP /Monde Propreté

Deux spécialités :

❖ **Laveur de vitres :**

- Soit laveur vitres : entretien de surfaces vitrées des bâtiments à *hauteur d'hommes sans difficulté d'accès*
- Soit laveur vitres spécialisé travaux en hauteur (immeubles IGH) : utilise des PEMP nacelles élévatrices à niveau variable, des échafaudages roulants, harnais sécurité anti chute ; **est détenteur d'un CQP laveur de vitres spécialité travaux en hauteur**
Cf. **Cordiste/Travaux Accés Difficile 11. 09.18**



- Procède au nettoyage intérieur ou extérieur des surfaces vitrées (vitres, vitrines, ...) de locaux commerciaux, tertiaires, façades vitrées ...



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Nettoie et essuie les surfaces vitrées, les bordures et encadrements, à l'aide d'une éponge ou d'un mouilleur et d'une raclette selon les impératifs de qualité

Techniques de la propreté : lavage des vitres : film et quizz FEP/Monde Propreté

❖ **Agent Désinfection/Désinsectisation bâtiments :**

- Intervient dans le domaine de l'hygiène publique : désinsectisation et désinfection : les insectes volants (mites, mouches, moustiques, nid de guêpes ou frelons ou rampants (blattes ou cafards, fourmis, punaises, puces, araignées ...) des locaux hospitaliers, des hôtels-restaurants, des bâtiments du secteur administratif, commercial ou résidentiel, des locaux et des colonnes sèches, les gaines et les locaux de vide-ordures, ou gaines techniques.

- Réalise aussi des interventions très diverses : dépigeonnisation, dératisation.

- Emploie des insecticides, des raticides et des désinfectants qu'il répand (raticides en poudre ou en granulés, en cassettes appâts), qu'il pulvérise (insecticides) ou avec lesquels il réalise une fumigation (formol /formaldéhyde).



L'activité peut s'effectuer en hauteur (nacelle élévatrice PEMP, échelles)

- Doit être titulaire **d'un certificat biocide individuel depuis 01/07/2015: obligatoire entre autres pour TP 18** (insecticides) **valable 5 ans** (renouvelable), en suivant une formation théorique auprès d'un organisme agréé enregistré auprès du Ministère de l'Écologie ; **d'une durée de 3 jours, pour les personnes titulaires du Certiphyto ou d'attestations équivalentes, la formation s'effectue sur une seule journée**

D'autres acteurs sont concernés par l'application de l'arrêté ; c'est le cas de tous les donneurs d'ordre, qu'ils soient publics ou privés, comme les architectes, les économistes de la construction ou les services techniques des collectivités territoriales.

Depuis 01/07/2015, ces derniers ont l'obligation de s'assurer que l'entreprise choisie respecte la réglementation en exigeant non seulement l'ensemble des certificats biocides des intervenants sur chantier mais aussi ceux du personnel ayant prescrit les travaux de traitement.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Dans le cas d'un nouvel embauché, l'employeur doit faire passer la formation **dans les 3 mois suivant l'embauche.**

Produits professionnels concernés

- TP 8 : protection du bois (insectes, champignons)
- TP 14 : rodenticides (produits contre les rongeurs)
- TP 15 : lutte contre les corvidés
- TP 18 : insecticides
- TP 23 : lutte contre les autres vertébrés (lézards, taupes, serpents)

•

Exigences

- Co activité : avec les clients
- Conduite : VUL ; PEMP (laveur vitres, agent désinfection/désinsectisation).
- Contact Clientèle :
- Contrainte Physique :
- Contrainte Posturale : Toute Posture ; postures contraignantes (antéflexion...)
- Geste Répétitif : membre supérieur (nettoyage surface).
- Horaire Travail atypique : fragmenté (tôt le matin, tard le soir), nuit
- Mobilité Physique : dénivellation (escaliers ...)
- Multiplicité Lieux Travail :
- Température Extrême : forte chaleur, grand froid : laveur vitres
- Travail à la Tâche : laveur vitres
- Travail Espace Restreint : agent désinfection/désinsectisation
- Travail Milieu Isolé : horaires atypiques le matin tôt, ou le soir en l'absence des salariés
- Travail Seul : laveur vitres
- Travail Pour Entreprise Utilisatrice
- Travail Hauteur : laveur vitres



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Accidents Travail

- Agression Agent Chimique : contact, inhalation, projection
- Agression Agent Thermique : nettoyage à la vapeur
- Chute Hauteur : nacelle élévatrice, escabeau, corde (laveur vitres).
- Chute Plain-Pied : dénivellation, surface glissante, encombrement, escalier
- Contact Agent Biologique : aérocontaminant, liquide biologique, déchet contaminant : aiguille usagée/seringue
- Contact Animal/Rongeur/Insecte : morsure, piqûre, rongeur : agent désinfection
- Contact Conducteur Sous Tension : prise courant défectueuse, conducteur zone humide.
- Déplacement Ouvrage Etroit : Agent désinfection/désinsectisation
- Emploi Appareil Haute Pression : surtout en nettoyage industriel **cf. situation travail correspondante**
- Emploi Machine Dangereuse : Machine électromécanique entretien sols
- Emploi Outil à Main/Matériau Tranchant/Contondant : cutter, lame, verre (bris de verre)
- Port Manuel Charges : sacs poubelles, machine électromécanique....
- Projection Particulaire : poussière, corps étranger
- Risque Routier : mission (transport personnels et matériels).
- Violence Physique : Contact Clientèle

Nuisances

- Agent Biologique : Groupe 3 : Hépatite B, C ; Groupe 2 : Tétanos ; VIH/HIV (contact aiguille seringue : entretien hôpitaux.
- Décapant/Nettoyant/Détergent : AC chlorhydrique ; eau de javel (Hypochlorite alcalin), ammoniacale, soude, lessives, enzymes, dérivés cationiques, alcools (alcool éthylique, alcool isopropylique, éther de glycols (*éthylène glycol à remplacer par propylène glycol*)).
- Désinfectant / biocide : formaldéhyde (cancérogène des voies respiratoires) : ultra propreté désinfection hôpitaux, aldéhyde succinique , glutaraldéhyde :
- Hyper Sollicitation des Membres TMS
- Manutention Manuelle
- Insecticide / Fongicide/Pesticide : organochlorés, organophosphorés, pyréthrinés, formaldéhyde : agent désinfection/désinsectisation
- Poussière Animale : déjection pigeon (ornithose) : agent désinfection/désinsectisation
- Risque Psychosocial (RPS) : assez souvent problème avec la hiérarchie
- Bruit : >81DbA(8h), machines bruyantes, ototoxicité certains produits, intervention sur site bruyant , déclenchant action prévention
- Température Extrême : laveur vitres ; agent désinfection/désinsectisation
- **Nuisances spécifiques à l'entreprise utilisatrice**



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Maladies Professionnelles

Un clic sur le numéro, et le tableau MP s'ouvre :

- Affections périarticulaires : épaule : tendinopathie aigue ou chronique non rompue non calcifiante ; rupture partielle ou transfixiante de la coiffe des rotateurs ; coude : tendinopathie d'insertion des muscles épicondyliens ; ou muscles épitrochléens ; poignet-main : tendinite, syndrome canal carpien ; genou : hygroma (57) - Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les manutentions, sciatique par hernie discale L4/L5 ; L5/S1 ; cruralgie par hernie discale L2/L3 ; L3/L4 L4/L5 (98)
- Infections virus Hépatites A, B ,C, D et E (45 A-B)
- Agents infectieux en milieu d'hospitalisation (76)
- Maladies Mycobactéries (40 B-C)
- Affections provoquées par l'aldéhyde formique : ulcération cutanée, lésion eczématiforme, rhinite asthme : travaux désinfection (biocide). (43)
- Affections provoquées par les enzymes : lésion eczématiformes, rhinite, asthme... (63)
- Lésions eczématiformes de mécanisme allergique ; ammonium quaternaires et leur sels insecticides organochlorés : mercaptobenzothiazole, glutaraldéhyde, colophane et dérivés... (65)
- Rhinite et asthmes professionnels : ammonium quaternaire (66)

- Pneumopathies Hypersensibilité **(66 bis)**
- Affections engendrées par les solvants organiques liquides : syndrome ébrieux, dermatite irritative, lésion eczématiforme **(84)**
- Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines **(49)**
- Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou l'isophoronediamine **(49 bis)**
- Affections professionnelles provoquées par les hydrocarbures aliphatiques halogénés énumérés ci-après : dichlorométhane ; trichlorométhane ; triiodométhane **(12)**
- Kératites, conjonctivites virales **(80)**
- Affections professionnelles de mécanisme allergique provoquées par les protéines du latex (ou caoutchouc naturel) **(95)**
- Intoxication Bromure Méthyl : désinsectisation **(26)**
- Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels **(42)**
- Affections professionnelles consécutives à l'inhalation poussières d'amiante : dalles vinyles abimées **(30)**
- Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation poussières d'amiante dalles vinyles abimées **(30 bis)**



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Mesures Préventives

Un clic sur un des items des Mesures Préventives, ouvre *sur le chapitre correspondant* du Guide Bonnes Pratiques Prévention BTP

MESURES ORGANISATIONNELLES :

Principes Généraux Prevention/Recommandations CNAM

Document Unique Evaluation Risques (DUER)/ Subventions CARSAT/ANACT

- Subvention pour l'acquisition de matériels de nettoyage manuel ou mécanisé adapté, pour entreprises des secteurs de la propreté et du nettoyage.
Propreté +
- Subvention qui s'adresse aux entreprises de maintenance, **de nettoyage** et de construction **qui doivent gérer les risques liés à l'amiante lors de leurs interventions notamment sur des bâtiments existants (bâtis < 1997)**. Elle permet de financer du matériel spécifique et performant pour protéger les salariés et les ouvriers des expositions aux fibres d'amiante. Pour bénéficier de la

subvention : **au moins un salarié par tranche de cinq salariés de l'effectif de l'entreprise (dont le référent "Amiante"), doit être formé au risque Amiante Stop Amiante :**

- **TMS Pros Action** : subvention pour l'acquisition de matériel et/ou d'équipements afin de réduire les contraintes physiques en particulier lors de manutentions manuelles de charges, d'efforts répétitifs ou de postures contraignantes, mais également la réalisation de formations adaptées pour les salariés concernés.

L'entreprise peut bénéficier de cette aide **à condition** de fournir au préalable un diagnostic et un plan d'actions réalisés par un prestataire ou un salarié de l'entreprise ayant les compétences nécessaires pour mener le projet de prévention des TMS.

Autorisation Conduite/Formation : PEMP (agent désinfection/désinsectisation) ; plateforme à niveau variable (laveur vitres).

Dossier Intervention Ulterieure Sur Ouvrage (DIUO) : ex : accrochage nacelle pour laveur vitres IGH

Dossier Technique Amiante (DTA) : si intervention dans bâtiments vétustes, délabrés bâtis anciens < 1997 (ex : dalles vinyles amiantées en mauvais état).

Fiche Données Sécurité (FDS) : détergents, biocides, fongicides, insecticides (agent désinfection++), formaldéhyde



Organisation Premiers Secours

PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

Plan Prevention Entreprise Exterieur/Entreprise Utilisatrice : ex : hôpital, aéroport, gare...

Reperage Amiante Avant Travaux (RAT:) : interventions dans vieux bâtis < 1997 (ex : dalles vinyle amiantées dégradées++).

Risque Agents Biologiques : pique seringue usagée (hépatite B, VIH). interventions lieux publics, hôpitaux ...

Risque Chimique : ACD-CMR/Nanomateriaux/PerturbateursEndocriniens/Biocides

Risque Electrique : changement des ampoules électriques, utilisation appareils nettoyage électriques, appareils vapeurs haute pression ...

Risques Psychosociaux (RPS)/Qualite Vie Travail

Risque Routier Transport Personnels/Materiels Vehicule-Utilitaire Leger (VUL) : contremaître nettoyage approvisionnant les chantiers, laveur vitres...

Tempertures Extremes : laveur vitres

Travail Isole : agent nettoyage intervenant seul, hors horaires travail entreprise

MESURES TECHNIQUES :

Amiante : intervention sous-section 4 (sols en dalles vinyles amiantées détériorées)

Balisateur Perimetre Securite Chantier Provisoire Fixe/Mobile : panneau sol glissant

Chute Hauteur : laveur vitres : prévoir PIRL ; pour IGH : nacelle prévue dans DIUO

Dechets Gestion : ramassage des déchets au sol avec une pince dans lieux publics ; conditionnement des déchets courants en sacs, et mise en container à roulettes.

Echafaudages Moyens Elevation : laveur vitres, agent désinsectisation : PEMP, plateforme mobile à niveau variable (IGH)

Manutentions Manuelles /TMS Aides : chariot pour matériel et produits nettoyage ; containers à roulettes pour poubelles ...

Organisation Premiers Secours : **cf. item accident exposition au sang (AES) :**

Risque Agents Biologiques



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Risque Chimique:Stockage/Etiquetage/Mesurage Produits Chimiques : ne pas mélanger les produits risque de réaction chimique, en cas de transvasement dans un contenant plus petit apposer la même étiquette que celle du produit d'origine.

Risque Electrique Installations

Risques Psychosociaux (RPS) Qualite Vie Travail/TIC/Sexisme

Températures Extrêmes :.laveur vitres

Travail Isole

Verification/ Maintenance Equipements Travail Installations/ EPI :laveur vitres (harnais) ; entretien matériels mécaniques... .

MESURES HUMAINES :

Accueil Nouveaux Embauches/Interimaires

Information Risques Sante Securite Salaries

Certificat Aptitude Conduite en Securite (CACES®) : laveur vitres grande hauteur, agent désinsectisation : plateforme mobile à niveau variable (IGH) , PEMP .**R486**

Certifications Specifiques Autres : _certificat Certiphyto ; certificat compétence professionnel nettoyage ; certificat biocide ; certificat laveur vitres grande hauteur.
Equipements Protection Individuelle EPI/Exosquelettes

Formation /Maintien Actualisation Competences (MAC)/ SST

Formation Utilisation Materiels Lutte Incendie

Habilitation Electrique :**H0 B0** ; voire **BS** peut réaliser des opérations simples d'ordre électrique (professionnel non-électriciens du BTP) : ex : changement ampoules électriques utilisation aspirateur, nettoyeur haute pression...).**Titre d'habilitation ; Reçu carnet prescriptions sécurité électrique/ personnel habilités BS**

Information/Sensibilisation Hygiene de Vie



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Sensibilisation Formation Manutentions Manuelles /TMS :

Sensibilisation Risque Agents Biologiques

Sensibilisation Risques Psychosociaux/ RPS.

Sensibilisation Risque Routier contremaître nettoyage, laveur vitres, agent désinfection

Temperatures Extremes

Suivi Individuel Préventif Santé

OBJECTIFS :

- Information sur les risques et sensibilisation sur les moyens de prévention (fiche métier)
- **Traçabilité des expositions professionnelles (SPE)** et veille épidémiologique
- Préservation de la santé physique et mentale, tout au long du parcours professionnel, afin de prévenir ou réduire la pénibilité et l'usure au travail, les risques psychosociaux (RPS), la désinsertion professionnelle, et ainsi contribuer au maintien dans l'emploi.

- Prévention des facteurs de risque liés au mode de vie (hygiène alimentaire, conduites addictives...).
- Dépistage de maladie professionnelle ou à caractère professionnel susceptible de résulter de l'activité professionnelle **(actuelle et passée)** du travailleur
- Information sur les modalités de suivi de l'état de santé

MODALITES DE SUIVI :

Permet d'assurer la surveillance de l'état de santé des travailleurs en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celle des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge.

Le médecin du travail, avec l'équipe pluridisciplinaire, **est un régulateur et un ordonnateur du dispositif de suivi préventif adapté au salarié** : en tenant compte du poste, de la tâche, de l'environnement et de l'individu lui-même.

PRISES EN CHARGE :

- Les examens complémentaires prescrits par le médecin du travail dans le cadre de ce suivi *sont à la charge du service de santé au travail interentreprises.*
- Pour le suivi des travailleurs de nuit : *les examens complémentaires spécialisés sont à la charge de l'employeur*



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Le temps nécessité par les visites et les examens médicaux, y compris les examens complémentaires, est :

- Soit pris sur les heures de travail des travailleurs sans qu'aucune retenue de salaire puisse être opérée,
- Soit rémunéré comme temps de travail effectif, lorsque ces examens ne peuvent avoir lieu pendant les heures de travail.

- Les frais de transport nécessités par ces visites et ces examens sont pris en charge par l'employeur.

- Conformément à l'article **D 4622-22** du Code du travail, **c'est à l'employeur de préciser les risques particuliers auxquels sont exposés ses salariés** (par conséquent le type de surveillance dont ils doivent bénéficier).

- L'article **R. 4624-23** du Code du travail donne la liste des risques professionnels

Suivi à l'embauche : Salarié exposé à des risques particuliers : Secteur Santé (hôpitaux, cliniques laboratoires, salles blanches ; Ultra Nettoyage ; Equipements Collectifs Publics (gares, aéroports, trains, métro, bus, avions ...) ; Agent Désinfection/Désinsectisation ; laveur vitres très grande hauteur.

Pour sa santé ou sa sécurité (RPSS), ou pour celles de ses collègues ou de tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail :

- *Examen médical d'aptitude (EMA), préalablement à l'affectation au poste, réalisé par le Médecin du travail ; ou si le protocole le permet : par le collaborateur médecin, avec création d'un dossier médical santé travail (DMST) s'il n'existe pas.*

Avec selon les cas délivrance : **cliquer** : *d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude, ou d'un formulaire d'aménagement de poste de travail (modèles arrêté 16/10/2017/ JO 21/10/2017 (dont une copie est versée au DMST).*

- Si le salarié (CDI, CDD, Intérimaire) a bénéficié **d'une visite médicale d'aptitude dans les deux ans précédant son embauche, un nouvel examen médical d'aptitude n'est pas nécessaire si :**



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Le salarié occupe un emploi identique avec des risques d'exposition équivalents ;
- Le médecin du travail intéressé est en possession du dernier avis d'aptitude du salarié
- Aucune mesure formulée ou aucun avis d'inaptitude n'a été émis au cours des 2 dernières années.

Suivi individuel renforcé (SIR) : Salarié exposé à des risques particuliers :

- **Maximum 4 ans, avec une visite intermédiaire (2 ans) par un professionnel de santé de l'équipe pluridisciplinaire (infirmière, médecin collaborateur, interne santé travail).**

Avec selon les cas délivrance : **cliquer** : *d'une attestation de suivi, ou d'un avis d'aptitude ou d'inaptitude, ou d'un formulaire d'aménagement de poste de travail :(modèles arrêté 16/10/2017/ JO 21/10/2017), (dont une copie est versée au DMST).*

Risques Particuliers :

Nécessitent une connaissance précise des tâches effectuées régulièrement par le salarié, et de l'environnement de travail où se déroule l'activité.

- Agents biologiques Groupe 3 : Hépatite B et C : entretien hôpitaux, lieux publics (gares, aéroports, stations métro ...).
- Travaux exposant au formaldéhyde CMR cat 1A au sens de **l'article R. 4412-60 du code du travail : Arrêté du 26 /10/2020 : fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérogènes au sens du code du travail JO 01/11/2020**: désinfectant/ biocide : secteur santé (très faibles expositions < 0,6 ppm, exposition aigue court terme) **cf. infra**
- Ethers de glycol (nettoyage vitres) ; hydrocarbures aliphatiques et aromatiques ; acide fluorhydrique ; dichlorométhane (élimination des graffiti)
- Intervenant dans le voisinage d'installations électriques (H0 B0) en milieu humide le plus souvent ; changement des ampoules électriques
- Titulaire autorisation conduite : laveur vitres IGH : PEMP, plateforme mobile niveau variable
- Poussière fibre minérale naturelle : amiante CMR cat :1A UE (rénovation : intervention dalles vinyles amiantées dégradées bâtis < 1997).



Risques Métier Autres :

PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Agents biologiques : groupe 2 : VIH
- Travail nuit
- Agents chimiques dangereux :
Substances irritantes et ou corrosives :
 - Nettoyage des surfaces (sols, murs, matériel bureau) et vitrages : hypochlorite de sodium (eau de javel) ; ammoniums quaternaires ; carbonate de sodium ; glutaraldéhyde ; tensioactifs anioniques ; isopropanol ;
 - Détartrage, débouchages sanitaires : acide phosphorique ; acide chlorhydrique ; acide sulfamique ;
 - Ethers de glycol (nettoyage vitres) ; hydrocarbures aliphatiques et aromatiques ; acide fluorhydrique ; dichlorométhane (élimination des graffiti)
 - Perturbateurs endocriniens PE dans certains désodorisants
- Insecticide/Fongicide /Pesticide : agent désinfection/désinsectisation :
- Risques Psychosociaux (RPS) : horaires atypiques, exposition aux incivilités (violences externes sur le lieu de travail), manque de reconnaissance

Examens Complémentaires/Mesures Conseillés :

Dépendent du degré d'exposition (actuel et passé selon la nuisance) ; du degré de protection du salarié (collectif, individuel), de l'environnement de travail, et du protocole de suivi défini par le médecin du travail (doit tenir compte des recommandations de bonnes pratiques actuelles).

Rechercher au niveau des mains :

- Dermatitis de contact **d'irritation** (liées au travail en milieu humide, détergents, port prolongé de gants occlusifs durant plus du tiers du temps, désinfectants/antiseptiques), et ou **allergiques** (liées à des additifs de vulcanisation des gants de nettoyage principalement thiurames+++ , mercaptobenzotiazoles et les biocides (Kathon CG (isothiazolinones ; mélange MCI/MI) .

Le diagnostic étiologique nécessite des tests allergologiques avec la batterie standard européenne ; les batteries spécialisées et les produits professionnels.

Salarié affecté à des travaux l'exposant à des agents chimiques dangereux pour la santé « en fonction de l'évaluation des risques » peut faire l'objet d'un examen médical complémentaire prescrit par le médecin du travail afin de vérifier qu'il ne présente pas de contre-indication médicale à ces travaux. » ;

Risque chimique pendant les travaux de nettoyage : Fiche pratique de sécurité ED 59 03/2005 INRS



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Formaldéhyde : biocide (ultra nettoyage) : recommandations ANSES 03/2017 : VLEP :0,6 ppm, exposition aigue court terme.

Présente plusieurs propriétés de danger, notamment celle de cancérigène (catégorie 1 A) et de sensibilisant cutané (catégorie 1)

Arrêté du 26 /10/2020 : fixant la liste des substances, mélanges et procédés cancérigènes au sens du code du travail JO 01/11/2020

- EFR à l'embauche, puis périodiquement selon degré exposition à l'appréciation du médecin du travail : **risque d'asthme professionnel revue médecine suisse 2016**
- L'interrogatoire et l'examen clinique rechercheront particulièrement une irritation oculaire, respiratoire ou cutanée, **une allergie cutanée ou respiratoire (asthme)**, une affection respiratoire chronique.

L'asthme professionnel (AP) est une affection fréquente et sous- diagnostiquée, évoquer une origine professionnelle est nécessaire devant tous les nouveaux cas d'asthme chez l'adulte ou en cas d'aggravation d'un asthme préexistant

Un bilan diagnostique doit être réalisé idéalement pendant que le patient est encore exposé sur son lieu de travail

Un diagnostic précoce permet de minimiser les conséquences négatives à long terme et d'améliorer le pronostic d'AP

Poser le diagnostic d'AP est souvent un processus long et difficile qui nécessite une collaboration médicale multidisciplinaire

Dès que le diagnostic est posé, une déclaration de maladie professionnelle doit être effectuée.

Exposition matrice Matgéné : baisse de l'intensité et de la probabilité d'exposition ces dernières années au formaldéhyde

Exposition à la nuisance Formaldéhyde, d'après le programme Matgéné,

Profession		Secteur d'activité		Indices d'exposition			
Code PCS2003	Libellé PCS2003	Code NAF2003	Libellé NAF2003	Période d'exposition	Probabilité d'exposition	Intensité d'exposition	Fréquence d'exposition
684a	Nettoyeurs	85.1A	Activités hospitalières	1986-1995	5-15 %	[0,2 - 0,5 mg/m ³	2-5 %
684a	Nettoyeurs	85.1A	Activités hospitalières	1996-2012	2- 5 %	0,02 - 0,2 mg/m ³	2-5 %

PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Probabilité d'exposition : pourcentage de travailleurs de l'emploi considérés exposés à la nuisance
- Intensité d'exposition : Intensité moyenne d'exposition à laquelle est soumis le travailleur au moment de l'exposition
- Fréquence d'exposition : pourcentage du temps de travail pendant lequel le travailleur est exposé

Insecticide/ Fongicide/ agent désinfection/désinsectisation :

Agent Désinfection/Désinsectisation/

Ces agents sont tous très lipophiles et sont très rapidement absorbés par la peau, le tissu conjonctif oculaire et les muqueuses (principalement celles des voies respiratoires dans le cadre de la respiration).

L'intoxication se fait donc par voie percutanée, oculaire, pulmonaire et orale.

Indice Biologique Exposition (IBE) : dosage de métabolites urinaires en début et fin de poste (ou début et fin semaine), permet d'apprécier l'imprégnation de l'organisme ; ***n'est utile que pour mesurer les niveaux moyens d'exposition*** ; est complémentaire de la surveillance des atmosphères de travail (mesures collectives ou individuelles : dosimétrie en continu par une ou plusieurs sondes ou badges personnels)

- Contribue à assurer la traçabilité des expositions professionnelles en connaissant la quantité

de substances toxiques cumulée ayant pénétré dans l'organisme, lors d'expositions anciennes (notion de valeur limite biologique, VLB).

- La bio métrologie analyse les substances ou leurs métabolites dans les tissus, les sécrétions, le sang ou les urines, et l'air expiré des travailleurs ; la métrologie de l'exposition cutanée peut s'effectuer au moyen de prélèvements réalisés par patches.

- En cas d'anomalie, tout le personnel concerné doit bénéficier d'un examen médical.

Carbamates anticholinestérasiques et insecticides organophosphorés : dosage des cholinestérases sériques et de l'acétylcholinestérase des globules rouges

La chute des cholinestérases est significative si elle est d'au moins 20% par rapport à la normale.

Les signes cliniques apparaissent si cette chute est d'au moins 50 % par rapport à la normale.

On parle d'intoxication modérée pour une chute des cholinestérases de 10 à 20%, légère de 20 à 50%, sévère si > 90%.

Dosage de l'éthylène thiourée urinaire (carbamate) en fin de poste et fin de semaine de travail (ou fin de période d'exposition) est proposé pour apprécier l'exposition à la famille des éthylènebisdithiocarbamates (la moyenne des concentrations urinaires d'ETU de la population générale est le plus souvent inférieure à 1,3 µg/g. de créatinine.



PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

- Si utilisation pyréthrinoides de synthèse : rechercher des dermatites, rhinites ou de l'asthme. Ces réactions sont potentialisées par l'adjuvant Piperonyl Butoxyde (PBO) utilisé pour prolonger l'efficacité du produit. :

En Savoir Plus : en un clic ouvrir les documents :

Cf. juin 2016 N° 146. TM 37 : pratiques et métiers INRS :

Surveillance biologique des expositions professionnelles(SBEP) aux agents chimiques : recommandations bonnes pratiques ;

Base Données Métropol :

Amiante :

- Il existe une Relation Dose-effet et durée d'exposition, avec un effet multiplicatif du tabac le suivi est fonction : des données de l'interrogatoire, de l'examen clinique et du cursus professionnel du salarié

Le médecin du travail est le seul juge des modalités du suivi en tenant compte des recommandations de bonnes pratiques existantes.

Bilan Initial de référence : avant la première exposition au risque :

- EFR à l'embauche (*EFR de référence*) ; peut être utile, *en présence d'un symptôme* pour en évaluer le retentissement.

- Pas de radio pulmonaire avant le 1er scanner ;

- Selon l'intensité des expositions passées et le cursus professionnel, un examen tomodensitométrique pulmonaire (TDM) est proposé au salarié, *après délivrance d'une information spécifique* :

Recommandations HAS 10/2011 :

Pour une exposition forte :

- si >1 an d'exposition cumulée : quand elle est certaine, élevée et **continue** : ex : *désamianteur, chantier naval* :

- si > 10 ans d'exposition cumulée ; quand elle est certaine, élevée et **discontinue** ex : *trouçonnage amiante ciment, mécaniciens PL*

1er scanner thoracique : scanner hélicoïdal 16 coupes ou plus est recommandé (sans injection de produit de contraste en première intention) sujet en décubitus bras au-dessus de la tête , **après un délai de latence de 20 ans puis tous les 5 ans.**

Pour une exposition intermédiaire : ex : *interventions sur matériaux amiantés* :

1er scanner après un délai de latence de 30 ans, puis tous les 10 ans

Performance Economique

- L'examen TDM thoracique présente une sensibilité élevée dans la détection des anomalies pleurales et pulmonaires liées à l'exposition à l'amiante ; **Il n'existe aucun argument en faveur de la nécessité de surveillance des plaques pleurales par un TDM thoracique.**

En l'absence de bénéfice médical démontré, la pertinence de la prescription d'un examen TDM thoracique dans le cadre du Suivi post Exposition, ou Post Professionnel repose sur le droit du sujet à connaître son état de santé et un bénéfice social possible.

Elle doit être mise en balance avec les risques découlant de la prise en charge des nodules pulmonaires isolés mis en évidence par l'examen TDM thoracique.

- Les résultats de l'examen TDM thoracique (**après qu'une double lecture soit effectuée par des radiologues ayant satisfait aux exigences d'une formation appropriée, une 3e lecture devant être faite par un expert en cas de discordance**) sont délivrés lors d'un entretien médical individuel avec le salarié, au cours duquel toutes les informations nécessaires appropriées lui sont fournies concernant les anomalies découvertes et leurs éventuelles

conséquences.

- Si nécessaire un suivi psychologique est proposé.

Bilan Périodique :

- Information sur les risques multiplicatifs du tabac : *un sevrage tabagique sera très fortement recommandé*

-EFR : est utile pour dépister des troubles respiratoires concomitants (multi expositions des salariés), *n'a aucun intérêt, pour le dépistage d'affections pulmonaires liées à l'amiante.*

Recommandations HAS 11/2015 :

-*Visite médicale de départ de l'entreprise* : si le salarié a été exposé à l'amiante

-*Visite de fin de carrière* : **si exposition à des agents cancérogènes pulmonaires** : afin d'informer le salarié sur les risques pour la santé et sur le suivi post professionnel.

En Savoir Plus :

Guide Amiante : Rôle et responsabilités à l'attention des médecins du travail et des équipes pluridisciplinaires OPPBTP mise à jour 02/2020

Surveillance médico-professionnelle des travailleurs exposés ou ayant été exposés à des agents cancérogènes pulmonaires : INRS 06/2016



Travail nuit : recommandations HAS 2012 : Rechercher :

- Le temps de sommeil du salarié (agenda du sommeil) ;
- La typologie circadienne du salarié (questionnaire de Horne et Ostberg) ;
- Troubles sommeil et vigilance (échelle somnolence Epworth)

Situation ou type de risque	Éléments cliniques à surveiller lors de chaque visite médicale	Outils cliniques et/ou paracliniques d'évaluation recommandés	Périodicité recommandée pour l'utilisation des outils cliniques et/ou paracliniques	Mesures ou contre-mesures recommandées
Troubles du sommeil	<ul style="list-style-type: none">- Temps de sommeil sur 24 heures- Troubles du sommeil <ul style="list-style-type: none">- Typologie circadienne : Êtes-vous du "matin" ou "du soir" ? Êtes-vous court (< 6 heures) ou long (> 9 heures) dormeur ?	<ul style="list-style-type: none">- Agenda du sommeil <ul style="list-style-type: none">- Questionnaire de chronotype (questionnaire de Horne & Ostberg)	<ul style="list-style-type: none">- 1^{re} visite médicale et en cas de plainte du salarié <ul style="list-style-type: none">- Si besoin, afin de compléter l'évaluation clinique du chronotype	<ul style="list-style-type: none">- Maintien d'un temps de sommeil > à 7 heures par 24 heures et d'une bonne hygiène de sommeil- Privilégier des rythmes de rotations intermédiaires (4 à 5 jours)- Sieste courte (< à 30 minutes)- Exposition à la lumière avant et/ou en début de poste- Limitation de l'exposition à la lumière en fin de poste- Éviter les excitants

Somnolence et risque accidentel	- Troubles de la vigilance	- Échelle de Somnolence d'Epworth	- 1 ^{re} visite médicale, puis tous les 2 ans :(lors visite intermédiaire par infirmier	- Rotations en sens horaires (matin, après-midi, nuit)
	- Accidents du travail et accidents de trajet			- Temps maximum par poste de travail court (≤ à 8 heures) - Régularité des horaires et des rythmes de travail - Sieste courte (< à 30 minutes) - Caféine uniquement en début de poste, avec respect des précautions cardiovasculaires - Exposition à la lumière avant et/ou en début de poste - Limitation de l'exposition à la lumière en fin de poste

Agenda sommeil-éveil - HAS

Questionnaire de typologie circadienne de Horne et Ostberg

Échelle somnolence d'Epworth,

Il est recommandé de

- Mesurer le poids et sa distribution (tour de taille, calcul de l'IMC à la 1^{re} visite médicale, et lors des examens ultérieurs).
 - Surveiller lors de chaque examen la TA.
 - S'assurer que le travailleur posté et/ou de nuit bénéficie d'un bilan lipidique périodique et d'un dépistage du diabète de type 2 en fonction des autres facteurs de risque associés.
 - L'interroger sur la fréquence et les modes de consommations alimentaires et sur la pratique d'une activité physique régulière
 - L'interroger sur l'apparition de symptômes digestifs (nausées, troubles du transit, douleurs abdominales, troubles dyspeptiques, pyrosis, brûlure épigastrique) et de rechercher des signes cliniques évocateurs d'un syndrome ulcéreux
- Rechercher des symptômes dépressifs et/ ou anxieux : échelle de dépression HAD (Hospital Anxiety and Depression Scale) **Outil Echelle HAD - HAS Travail nuit Travail nuit**
- recherche de dette du sommeil (échelle de somnolence d'Epworth, courbe du sommeil) à l'embauche puis périodiquement ;
- dans le cadre du suivi des travailleurs de nuit, le médecin du travail peut prescrire, s'il le juge utile, des examens spécialisés complémentaires, qui sont à la charge de l'employeur.

Suivi à l'embauche : Salarié non exposé à un risque : Nettoyeur : Locaux Tertiaires Bureaux, Immeubles, Grandes Surfaces, Femmes de Chambre ...

Visite d'information et de prévention (VIP) : organisée par le médecin du travail, visite qu'il

peut déléguer à un professionnel de santé de l'équipe pluridisciplinaire, avec délivrance : **cliquer** : d'une attestation de suivi, 21/10/2017), (modèle arrêté 16/10/2017/ JO 21/10/2017), (dont une copie est versée au DMST), si première VIP, création d'un dossier médical santé travail (DMST).

Cette VIP a lieu

- Avant la prise de poste si : salarié < 18 ans ;
- Dans un délai n'excédant pas 2 mois, pour l'apprenti.
- Dans un délai n'excédant pas 3 mois, pour tout autre salarié.
- Si le salarié : a bénéficié d'une VIP dans les 5 ans ; le salarié intérimaire : dans les 2 ans, précédant l'embauche, l'organisation d'une nouvelle VIP n'est pas nécessaire si :

- Le salarié occupe un emploi identique avec des risques d'exposition équivalents ;
- Le professionnel de santé est en possession de la dernière attestation de suivi ou du dernier avis d'aptitude ;
- Aucune mesure formulée, ou aucun avis d'inaptitude n'a été émis entre temps.

Tout salarié reconnu travailleur handicapé (RQTH) ; ou titulaire d'une pension d'invalidité, est orienté sans délai vers le médecin du travail, dans le respect du protocole élaboré ; Cette nouvelle visite, effectuée par le médecin du travail, a pour objet de proposer, des adaptations du poste ou l'affectation à d'autres postes, si elles sont nécessaires ; le médecin du travail, dans le cadre du protocole élaboré, détermine la périodicité et les modalités du suivi de son état de santé qui peut être réalisé par un professionnel de santé de l'équipe pluridisciplinaire

Suivi individuel :

PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique

Maximum 3 ans : si le salarié est :

Reconnu travailleur handicapé (RQTH) ; titulaire d'une pension d'invalidité ; travailleur de nuit ; âgé de moins de 18 ans ; ou salarié ayant un suivi adapté (en fonction des conditions de travail, l'âge et l'état de santé du salarié), **selon le protocole établi par le médecin du travail.**

Les pratiques pourront ainsi être variables d'un service à l'autre.

- **Maximum 5 ans** : si aucune situation particulière.

Avec délivrance **cliquer** : d'une attestation de suivi, 21/10/2017), (modèle arrêté 16/10/2017/ JO 21/10/2017), dont une copie est versée au DMST.

Risques Particuliers :

- Néant

Risques Métier Autres :

- Risques Psychosociaux (RPS) : horaires atypiques, exposition aux incivilités (violences externes sur le lieu de travail), manque de reconnaissance
- Agents biologiques : groupe 2

Examens Complémentaires/Mesures Conseillés :

Aucun examen complémentaire n'est à prescrire systématiquement (conseillé à titre indicatif), dépend du protocole de suivi défini par le médecin du travail

Quelle que soit la situation de travail :

Contrôle fonction visuelle et champ visuels

Données de Santé :

La cabine de télémédecine est **un Dispositif Médical de classe IIA**, qui garantit aux professionnels de santé : la fiabilité et la standardisation de toutes les données de santé recueillies.

Son architecture est sécurisée (hébergement des données sur une plateforme HDS, conformité RGPD) et l'interopérabilité permet d'interfacer l'outil avec les logiciels métier de santé au travail.

La cabine de télémédecine permet deux modes d'utilisation :

- Bilan de santé autonome : le salarié réalise lui-même, guidé par un didacticiel vidéo, **en moins de 10 minutes** : la prise de ses constantes physiologiques : **poids, taille, IMC, oxymétrie de pouls** (procédure simple, abordable et non invasive pour mesurer la concentration en oxygène dans le sang.), **fréquence cardiaque, température, tension artérielle.**

A cela peuvent s'ajouter **les tests visuels et d'audiométrie, analyse urines....**

PREVENTION GAGNANTE BTP

Performance Economique

Les résultats sont directement imprimés sur des tickets dans la cabine et transférés sur le logiciel du SST.

L'équipe de santé au travail (infirmière, médecin du travail...) dégage ainsi du temps :

pour l'information du salarié sur les risques, la sensibilisation sur les moyens de prévention (fiche métier) ; la traçabilité des expositions professionnelles (suivi post exposition), ainsi que pour la veille épidémiologique.

-Téléconsultation permet au médecin de réaliser une consultation dans des conditions comparables à une visite en présentiel : le salarié est mis en relation en visioconférence avec le médecin, qui dispose d'une série de capteurs et d'instruments dans la cabine pour réaliser l'examen clinique du salarié (intéressant dans les régions isolées , évitant de longs déplacements aux salariés et aux personnels des services de santé) , et permettant de dialoguer sur les conditions de travail ; ce type d'outils devrait aussi permettre une diminution de l'absentéisme aux rendez-vous.

Vaccinations :

Diphthérie/Tétanos/Poliomyélite :(DTP) Revaxis® à jour : recommandation calendrier vaccinal Français (HAS) : chez l'adulte : rappel tous les 20 ans : à 25 ans ; 45 ans ; 65 ans ; après 65 ans : rappel tous les 10 ans.

Autorisation de vaccination (modèle OPPBTP) : ([Télécharger au format PDF](#))

Questionnaire pré vaccinal (modèle OPPBTP : ([Télécharger au format PDF](#))

Rattrapage vaccinal en situation de statut vaccinal incomplet, inconnu ou incomplètement connu.

Dosage des anticorps antitétaniques par ELISA est une technique validée avec un corrélat de protection établi, il présente donc un intérêt ***pour évaluer le statut vaccinal antérieur d'une personne*** ;

il est utile dans la détermination du statut vaccinal notamment en situation post vaccinal , puisqu'il permet de révéler une réponse anamnétique à une vaccination antérieure.

Vaccinations spécifiques :

- L 'employeur prend en charge les vaccinations appropriées, pour le suivi individuel des travailleurs exposés à des risques biologiques.

- Après évaluation des risques professionnels par l'employeur, le médecin du travail conseille la vaccination recommandée après s'être assuré :

- De la mise en œuvre des mesures de protection collectives, individuelles, du rappel des règles d'hygiène, en tenant compte de la veille sanitaire et des études épidémiologiques et des vaccinations déjà effectuées
- De l'information générale sur la vaccination auprès des salariés.

Vaccination recommandée : lors entretien des hôpitaux, gares, aéroports, stations métro... avec risque de contact aiguilles souillées de sang ...). **Hépatite B** si le contrôle sérologique est négatif. Séro protection contre l'hépatite B est mesurée par dosage des anticorps anti-HBs et ***une protection contre l'infection VHB est considérée atteinte à un taux >100UI / L.***

Rattrapage vaccinal en situation de statut vaccinal incomplet, inconnu, ou incomplètement connu en population générale et chez les migrants primo-arrivants HAS 12/2019

Visite Médicale Fin de Carrière ; Suivi Post-Exposition et ou Post-Professionnel :

- Visite Médicale Fin de Carrière :

« *Le travailleur bénéficiant du dispositif du suivi individuel renforcé, ou qui a bénéficié d'un tel suivi pendant une certaine période, au cours de sa carrière professionnelle (ex SMR) » peut bénéficier d'une visite médicale de fin de carrière, afin :*

1 / D'établir une traçabilité et un état des lieux, à date, des expositions à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels mentionnés à l'article **L. 4161-1** auxquelles a été soumis le travailleur.

Le médecin du travail a la faculté, s'il constate une exposition du travailleur à certains risques dangereux, notamment chimiques, mentionnés **au a du 2° du I du même article L. 4161-1**, de mettre en place une surveillance post-professionnelle en lien avec le médecin traitant.

2 / De conseiller le salarié de manière pertinente sur l'opportunité de mettre en œuvre le **dispositif de départ anticipé à la retraite** au titre de l'exposition à l'un ou plusieurs des **quatre facteurs de risques professionnels exclus du champ du compte professionnel de prévention**» (manutentions manuelles de charges lourdes, postures pénibles, vibrations mécaniques , exposition aux produits chimiques).

Article L4624-2-1 Code du travail

Suivi Post Exposition (SPE) ou Post Professionnel (SPP) : ont pour but **d'assurer la traçabilité de l'exposition aux risques** : travaux pouvant exposer au formaldéhyde, travaux pouvant exposer aux fibres d'amiante (dalles en vinyl amiante délabrées dans bâtis<1997 ...

Le salarié ayant été exposé à **un risque professionnel susceptible d'entraîner des affections visées par certains tableaux de MP ; et/ou ayant été exposés à des agents ou procédés cancérogènes souvent à effets différés**, doit bénéficier d'un suivi post exposition (SPE) ou post-professionnel (SPP)



PREVENTION GAGNANTE BTP Performance Economique

" Le médecin du travail a la faculté, s'il constate une exposition du travailleur à certains risques dangereux, de mettre en place une surveillance post exposition (salarié toujours en activité) ; une surveillance post-professionnelle lors du départ en retraite ou départ anticipé à la retraite, en lien avec le médecin traitant "

Exposition Antérieure Documentée : à partir :

- **Attestation Amiante** remise obligatoirement au salarié à son départ de l'entreprise

Suivi post-professionnel des personnes exposées à l'amiante : Mise à jour du protocole et de la grille de lecture d'imagerie médicale HAS 08/2019

Liste des experts pour deuxième lecture des examens scanner thoracique de surveillance post-exposition à l'amiante mise à jour 04/02/2020 sté française de radiologie

- **DMST : dossier médical santé travail :**





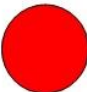
Si le salarié est toujours en activité :

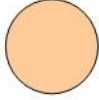
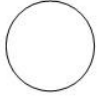

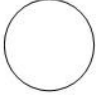
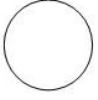


- Ce suivi est réalisé par l'équipe pluridisciplinaire sous la conduite du médecin du travail, même s'il n'est plus exposé à ce risque actuellement (que ce salarié soit dans la même entreprise ou qu'il ait changé d'entreprise depuis).



Lorsque le salarié n'est plus en activité (chômage, retraite, cessation d'activité) :

- Ce suivi est réalisé par le médecin traitant après accord du médecin conseil de la Sécurité Sociale.

Classification et utilisation des disques abrasifs en fonction de leur agressivité :

SCHEMA	NOM DU DISQUE	Opération Entretien	COMPOSITION	CARACTERISTIQUES
	DISQUE NOIR Disque décapage	Idéal pour le décapage au mouillé sols thermoplastiques	Fibres en nylon	Agressif 3,2 sur l'échelle de Schiefer
	DISQUE MARRON Disque décapage	Idéal pour décapage à sec sols thermoplastiques et décapage au mouillé sols en linoléum	Fibres en polyester	2,4 sur l'échelle de Schiefer
	DISQUE VERT Disque décapage et Sray nettoyant	Idéal pour décapage à sec sur sols linoléum et spray nettoyant	Fibres en polyester	Recommandé en autolaveuse 1,2 sur l'échelle de Schiefer
	DISQUE BLEU Disque lavage Mécanisé	Idéal pour lavage mécanisé sur sols non textiles (sols durs)	Fibres en nylon	1 sur l'échelle de Schiefer
	DISQUE ROUGE Disque de Spray	Excellent pour opérations de spray enlève traces de trafic et petites rayures	Fibres en polyester	Utilisable en autolaveuse pour l'entretien des sols protégés 0,1 sur l'échelle de Schiefer

	DISQUE BEIGE Disque Lustrage	émulsions lustrantes, et application d'huile pour parquet	Fibres en nylon	0 sur l'échelle de Schiefer
	DISQUE BLANC Disque Polissage	A utiliser sur des émulsions métallisées	Fibres en nylon	Très doux 0 sur l'échelle de Schiefer
	DISQUE HI PRO Disque Remise en état	Résiste à encrassement : permet d'enlever anciennes émulsions (pose de 3 couches)	Fibres en nylon + Grains métalliques	Très agressif 4 sur l'échelle de Schiefer
	DISQUE SCOTCH MESH Ou TREILLIS Disque Affleurage	Disque métallique utilisé pour affleurer (poncer/ mettre à niveau : sols bois et pierre	Grillage métallique en tungstène	- 60g/cm ² : disque ponçage d'attaque - 80g/cm ² : disque ponçage moyen - 120 g/cm ² : disque finition
	_DISQUE TEXTILE Disque Spray Moquette	Disque en coton ou feutrine réservés pour spray moquette	Fibres en textile (coton)	Réservé aux revêtements textiles
	DISQUE LAINE D'INOX Disque Cristallisation	Permet de mettre en brillance pierres marbrières avec un produit cristalliseur	Fibres en acier Inoxydable	Agressif
	DISQUE fibre naturelle Disque Cristallisation	Permet de mettre en brillance pierres marbrières avec la poudre TEN	Disque polyester recouvert poil de sanglier	Bonne répartition et travail de la poudre sur le marbre

	DISQUE THV Disque Spray	Disque ROSE diamètre supérieur à taille standard	Fibres en nylon	Réservé au nettoyage et spray à ultra haute vitesse sur Thermoplastiques 0 sur l'échelle de Schiefer
	DISQUE THV Disque Lustrage	Disque CIEL diamètre supérieur à la taille standard	Fibres en nylon	Réservé lustrage haute brillance à ultra haute vitesse sur Thermoplastiques 0 sur l'échelle de Schiefer



Aucun élément contenu ici ne peut être interprété comme constituant une recommandation d'utilisation ou d'usage, ou d'une quelconque disposition des réglementations en vigueur.

PREVENTION GAGNANTE BTP
Performance Economique